



LES VOYAGES
La Libre

L'OMBRIE

**joyaux du Moyen-Âge et de la
Renaissance**

La Libre Escapade

Du 7 au 14 juin 2027



Preference

SITUÉE EN PLEIN COEUR DE L'ITALIE, L'OMBRIE EST BIEN DAVANTAGE QU'UNE AUTRE TOSCANE.

De Pérouse à Assise, d'Orvieto à Spolète, ce voyage vous emmène à la découverte de cités historiques et de véritables trésors artistiques : fresques de Giotto, du Pérugin, de Pinturicchio et de Filippo Lippi, palais Renaissance, cathédrales et villages médiévaux.

De Castiglione del Lago aux collines de l'Ombrie, en passant par Gubbio et Urbino, les paysages de vignobles, d'oliveraies et de vallées verdoyantes accompagnent cette immersion au cœur d'une Italie authentique, où l'art, l'histoire et l'art de vivre se rencontrent.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

SAISON

Une période idéale pour profiter des paysages verdoyants de l'Ombrie

VISITES

Un itinéraire culturel riche entre cités médiévales et chefs-d'œuvre de la Renaissance

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de l'historienne de l'art, Karin Debbaut

LOGEMENT

Deux adresses 4 de charme, dont un ancien monastère à Gubbio*

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-155 €) pour toute inscription avant le 15/10 soit : 3.495 € par personne



VOTRE CONFERENCIERE

KARIN DEBBAUT
HISTORIENNE DE L'ART - GUIDE CONFERENCIERE

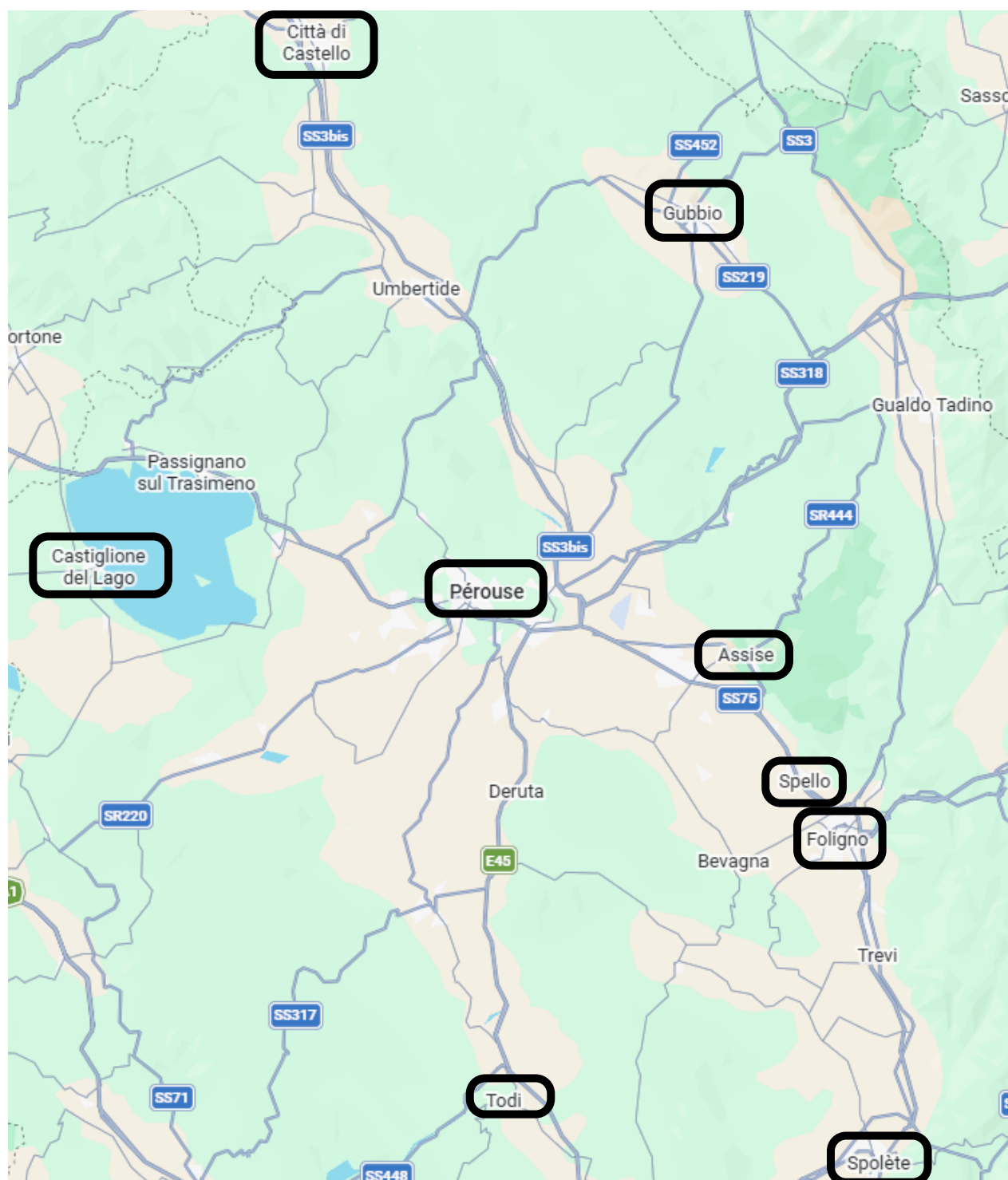
Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, sa carrière débute en 1987 à l'occasion du festival Europalia Autriche en tant que guide-conférencière. Ensuite, passionnée par l'Italie, elle vit à Rome et Venise. Depuis 1988, elle y guide et encadre des voyages culturels afin de partager son enthousiasme avec les amateurs d'Art et de Dolce Vita.



Elle assure également des visites guidées au Musée des Beaux-Arts de Bruxelles, au Musée d'Ixelles, aux Musées Horta et Van Buuren, ainsi qu'en de nombreuses expositions temporaires au Palais des Beaux Arts. Et offre aussi sa collaboration en tant que conférencière à plusieurs institutions culturelles, telle que l'Université des Aînés.

Depuis quelques années maintenant, lors de chaque Biennale (d'Art ou d'Architecture), Karin guide des groupes sur les pas des artistes contemporains les plus renommés.

CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

LUNDI 7 JUIN

BRUXELLES ✈ FLORENCE – CASTIGLIONE – ASSISE (+/- 185 KM)

En début de matinée, envol de Bruxelles-Zaventem à destination de Florence, avec la compagnie aérienne Brussels Airlines.

Arrivée à Florence en fin de matinée.

Accueil par le guide local francophone et transfert vers l'Ombrie, à **Castiglione del Lago** (+/- 140 km). Déjeuner libre.

Castiglione del Lago est un élégant village médiéval construit sur un promontoire dominant le lac Trasimène. Son histoire remonte à l'Antiquité, avant de connaître un important développement au Moyen Âge en raison de sa position stratégique.

Entouré de remparts, le village est dominé par la forteresse du Castello del Leone, construite au 13e siècle, et par le Palazzo della Corgna, remarquable demeure Renaissance ornée de fresques. Au fil des siècles, Castiglione del Lago a conservé son charme et son caractère historique, offrant aujourd'hui un cadre paisible où se mêlent patrimoine, architecture et magnifiques panoramas sur le lac et les paysages environnants.

Début des visites avec le **Palazzo della Corgna et des forteresses médiévales.**

Construit à partir de 1563 en intégrant un palais datant du début du 16e siècle, il fut conçu comme une demeure prestigieuse pour la famille della Corgna et devint par la suite sa résidence officielle. Son architecture élégante et monumentale lui vaut d'être comparé à une véritable demeure royale.

Le premier étage abrite huit salles richement décorées de fresques réalisées entre 1574 et 1590 par une équipe de peintres dirigée par Niccolò Circignani, dit le Pomarancio. Elles représentent les exploits d'Ascanio della Corgna ainsi que de nombreux thèmes mythologiques et historiques, témoignant du raffinement de la famille et de son entourage intellectuel.

À proximité, la forteresse médiévale, construite à partir de la seconde moitié du 13e siècle sur les vestiges d'une ancienne acropole étrusque, se distingue par sa forme pentagonale et son imposante tour triangulaire de 39 mètres de haut. Véritable point stratégique pour le contrôle du territoire, elle offre aujourd'hui de beaux panoramas sur le lac et conserve les vestiges d'une ancienne église probablement d'origine byzantine.

Transfert vers l'hôtel Dal Moro Gallery 4* (5 nuits), proche d'Assise.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel.





MARDI 8 JUIN

ASSISE – PEROUSE – ASSISE (+/- 20 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

La journée sera consacrée à la découverte, à pied, de la ville de **Pérouse**.

Sur une colline dominant la vallée du Tibre, Pérouse a su préserver à merveille le charme de sa ville médiévale et Renaissance malgré son passé tumultueux : rues médiévales escarpées, fontaines gothiques, remparts, aqueducs, palais... Ses églises et bâtiments ont conservé la plupart de leurs œuvres d'origine et ses musées mettent en valeur un riche patrimoine. Les épaisses murailles témoignant de la puissance étrusque furent restaurées au 16^e siècle par Antonio da Sangallo à la demande du pape Paul III Farnese.

Début des visites avec **le majestueux Collège des Changes**.

Accolé au Palazzo dei Priori, le Nobile Collegio del Cambio, ancien siège de la guilde des changeurs, est décoré de remarquables fresques réalisées de 1496 à 1500 par Le Pérugin et son jeune élève Raphaël. Les thèmes profanes et religieux s'y mêlent admirablement : Apollon sur son char est entouré de planètes et côtoie Dieu le père bénissant les prophètes et les quatre sybilles représentant les vertus.

Visite de la chapelle San Severo.

Édifiée au 18^e siècle à l'initiative de Raimondo di Sangro, prince de San Severo, elle est l'un des lieux les plus fascinants du patrimoine artistique napolitain. Conçue à l'origine comme une chapelle funéraire familiale, elle abrite un ensemble exceptionnel de sculptures en marbre, où se mêlent virtuosité artistique, symbolisme et références philosophiques. Parmi les œuvres les plus remarquables figure le célèbre Christ voilé de Giuseppe Sanmartino, dont le voile de marbre, d'une finesse extraordinaire, semble recouvrir réellement le corps du Christ.

La chapelle conserve également plusieurs monuments funéraires et sculptures allégoriques, notamment les Vertus réalisées par les artistes de l'entourage de Raimondo di Sangro. L'ensemble témoigne de la personnalité singulière de ce prince érudit et passionné de sciences, qui fit de cette chapelle un véritable écrin d'art et de mystère.

Enfin, visite de la **Galerie nationale de l'Ombrie**.

Installée dans le prestigieux Palazzo dei Priori, la Galerie nationale de l'Ombrie rassemble une remarquable collection d'œuvres retraçant près de huit siècles d'art italien. Elle possède notamment de nombreux chefs-d'œuvre de la Renaissance ombrienne, avec des œuvres du Pérugin et de Pinturicchio, mais aussi de Piero della Francesca et de Beato Angelico. Une belle occasion de découvrir la richesse artistique et culturelle de la région.

Déjeuner libre en cours de visite.

Retour à l'hôtel.

Dîner dans un restaurant local. nuitée à l'hôtel.

MERCREDI 9 JUIN

ASSISE – SPELLO – ASSISE (+/- 30 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Ce matin, départ pour la **découverte de la ville d'Assise**.

Majestueusement installée sur la pente du Monte Subasio et entourée de remparts, Assise est la capitale spirituelle de l'Ombrie. Classée au Patrimoine de l'UNESCO, c'est la ville natale de Saint-François d'Assise et de Sainte-Claire, deux grandes figures du monachisme du début du 13e siècle qui ont fait l'objet d'une grande dévotion dès leur mort. Les meilleurs artistes de Rome, de Sienne et de Florence s'y réunirent pour ériger et décorer la Basilique San Francesco, donnant un nouvel élan à l'art italien qui s'affranchit de l'hiératisme byzantin.

Visite de la basilique San Francesco.

Joyau de la ville, la basilique, imposante et austère, fût consacrée en 1253 et superpose deux énormes édifices reposant sur d'immenses arcades. La basilique inférieure, plus ancienne, est décorée de fresques de Cimabue, Pietro Lorenzetti et Simone Martini. Elle abrite également la Cripta di San Francesco, contenant le tombeau monumental de Saint-François.

Sur les murs de la basilique supérieure se déploie un cycle de 28 fresques d'un réalisme inédit représentant la vie de Saint-François, qui furent réalisées par Giotto et ses élèves.

Ensuite, **visite du couvent franciscain « Eremo delle Carceri »** sur les hauteurs de Monte Subasio.

C'est dans cet ermitage fondé au 15e siècle par Saint-Bernardin de Sienne au cœur d'un bois de chênes, que Saint-François et ses disciples aimaient se retirer. Un dédale d'escaliers et de grottes mène à la chapelle de l'église Santa Maria delle Carceri, ornée d'une fresque de la Vierge à l'Enfant avec Saint-François, œuvre de Tiberio d'Assise. Elle offre un spectaculaire panorama sur les pentes du Mont Subasio.

Déjeuner libre.

L'après-midi, départ pour **Spello**, un bourg charmant qui a conservé deux portes romaines et de belles demeures médiévales. **Visite de l'église de Santa Maria Maggiore.**

Impressionnante, l'église des 11e-12e siècle abrite le véritable trésor de la ville : la Cappella Baglioni ornée de superbes fresques du Pinturicchio peintes vers 1500. On remarquera aussi le beau pavement en majolique de Deruta de 1566.

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuitée.





JEUDI 10 JUIN

ASSISE – ORVIETO – TODI – ASSISE (+/- 180 KM)

Après le petit-déjeuner, départ vers la ville d'**Orvieto** (+/- 85 km).

A mi-chemin entre Rome et Florence, Urbs Vetus, actuelle Orvieto, semble irréaliste érigée sur sa falaise de tuf et basalte et creusée à même la roche. Habitée depuis la Préhistoire, elle fut une cité florissante sous les Etrusques et les Romains. Située à la frontière entre la Toscane et le Latium, cette ancienne commune libre passe sous la protection du pape Nicolas V en 1450, qui la préserve ainsi des attaques de Sienne et Viterbe, et Pérouse et Todi, ses ennemies naturelles pendant tout le Moyen Âge.

Oltre les vestiges de son passé prospère et son importance historique, la ville peut s'enorgueillir de posséder l'une de plus belles cathédrales d'Italie, le Duomo d'Orvieto, ainsi qu'un agréable vin blanc réputé partout dans le monde.

Visite de la vieille ville et du Duomo.

Il s'agit du joyau de l'Ombrie et de la plus belle cathédrale de toute la région. Fondée en 1290 pour abriter la relique d'une hostie miraculeuse de Bolsena, elle doit sa somptueuse façade gothique à l'architecte toscan Lorenzo Maitani. La simplicité de l'intérieur, de plan basilical à trois nefs, contraste avec l'abondance de sa décoration sur la façade comme à l'intérieur. C'est dans la chapelle San Brizio que se trouve le sublime cycle de fresques Renaissance illustrant les épisodes de l'Apocalypse. Commencées en 1447 par Fra Angelico en collaboration avec son élève Benozzo Gozzoli, elles furent complétées en 1500 par Luca Signorelli qui signe ici son chef d'œuvre avec 'la Fin du monde'.

Déjeuner libre dans la ville.

Ensuite, transfert vers **Todi** et **visite de son centre historique**.

Perchée sur une colline dominant la vallée du Tibre, cette cité médiévale offre un remarquable condensé de l'histoire de l'Ombrie. Ses trois enceintes de murailles témoignent des différentes étapes de son développement, de l'époque ombro-romaine à la période romaine, puis au Moyen Âge. Au cœur du bourg, les ruelles pittoresques, les places historiques et le riche patrimoine architectural et artistique invitent à une agréable promenade à travers les siècles. Préservée et paisible, la cité séduit également par ses panoramas sur la campagne environnante, où se succèdent oliveraies, vignobles et collines verdoyantes.

Route de retour vers l'hôtel.

Dîner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

VENDREDI 11 JUIN

ASSISE – FOLIGNO – MONTEFALCO – ASSISE (+/- 70 KM)

Le matin, départ en bus vers **Foligno**, ville au riche passé qui se déploie le long du fleuve Topino.

D'origine préromaine, la ville s'est particulièrement développée au Moyen Âge et à la Renaissance, notamment sous l'influence de la puissante famille Trinci. Devenue ensuite une commune indépendante avant d'être intégrée aux États pontificaux, elle a conservé de cette histoire un patrimoine architectural et artistique remarquable, qui se découvre au fil de ses rues et de ses places.

La ville occupe également une place particulière dans l'histoire de l'imprimerie : c'est ici qu'a été réalisée, en 1472, la première édition imprimée de la Divine Comédie de Dante Alighieri. Aujourd'hui, son patrimoine historique se mêle à une vie culturelle et commerciale animée, offrant une découverte authentique de l'Ombrie, entre histoire, traditions et art de vivre.

Visite du Palazzo Trinci et de ses magnifiques fresques.

Ancienne demeure de la famille Trinci, qui régna sur la ville aux 14^e et 15^e siècles, le Palazzo Trinci est l'un des joyaux du patrimoine local. Transformé entre 1389 et 1407, il conserve de magnifiques décors gothiques et Renaissance, notamment dans sa chapelle ornée des Histoires de la Vierge d'Ottaviano Nelli.

La visite permet également de découvrir la remarquable Salle des Arts et des Planètes, décorée de fresques évoquant les arts libéraux, les planètes et les différents âges de la vie. La Salle des Empereurs, attribuée récemment à Gentile da Fabriano, célèbre quant à elle les grandes figures de l'histoire de Rome. Aujourd'hui, le palais accueille le Musée archéologique et la Pinacothèque de la ville.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, route vers **Montefalco**, surnommée le 'balcon de l'Ombrie' et dont le nom, « Mont faucon », lui fut donné par l'empereur Frederic II en 1249.

Visite du Musée Di San Francesco

Installé dans une ancienne église franciscaine, ce remarquable ensemble abrite l'un des trésors artistiques de l'Ombrie : un cycle de fresques consacré à la vie de saint François, réalisé en 1452 par Benozzo Gozzoli. Véritable chef-d'œuvre de la Renaissance, ces peintures foisonnent de personnages, de paysages et de détails qui offrent un témoignage vivant de l'Italie du 15^e siècle.

Retour vers l'hôtel.

Dîner et nuitée.





SAMEDI 12 JUIN

ASSISE - CITTÀ DI CASTELLO - GUBBIO (+/- 115 KM)

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Route vers Città di Castello et visite de la ville.

Située dans la haute vallée du Tibre, à la frontière entre l'Ombrie et la Toscane, Città di Castello séduit par son riche patrimoine historique et artistique. Ses murailles du 16e siècle entourent un centre élégant, où palais, églises et places témoignent de son passé, des origines ombriennes à l'époque romaine, puis à la Renaissance.

La ville est également intimement liée à Alberto Burri, l'un des grands artistes italiens du 20e siècle, dont les œuvres et les collections ont profondément marqué son identité culturelle. Entre patrimoine Renaissance et art contemporain, la ville offre ainsi une découverte originale et contrastée de l'Ombrie.

En fin de matinée, route vers Gubbio.

Administrée par les Romains, les Byzantins, puis les Lombards, la cité, déclarée commune libre au 12e siècle, prospère sous le règne de l'évêque Ubaldo Baldassini. De 1384 à 1624, la ville passe sous la domination des ducs d'Urbino, d'abord les Montefeltro puis les Della Rovere avant d'être intégrée aux Etats pontificaux en 1624.

Imposante cité médiévale fortifiée construite sur les versants escarpés du Monte Ingino, Gubbio conserve un authentique cachet historique grâce aux divers vestiges et monuments de son passé.

Déjeuner libre dans la ville.

Ensuite, visite guidée de la ville, incluant le Palazzo dei Consoli.

Dominant la Piazza Grande, vaste terrasse suspendue au cœur du centre historique, ce majestueux palais gothique fut construit au 14e siècle pour accueillir les institutions politiques de la ville. Avec sa façade monumentale et sa position spectaculaire, il constitue l'un des emblèmes du patrimoine médiéval de l'Ombrie.

Transfert vers l'hôtel Park Ai Cappuccini 4* (2 nuits).

Installation, dîner et nuitée.

DIMANCHE 13 JUIN

GUBBIO – URBINO – GUBBIO (+/- 120 KM)

Après le petit-déjeuner, départ vers la ville d'**Urbino**.

La journée se consacre à la visite de la ville.

Perchée sur les collines des Marches, Urbino est l'une des grandes cités de la Renaissance italienne. Sous le règne du duc Federico da Montefeltro, au 15^e siècle, la ville devient un important foyer artistique et intellectuel, attirant peintres, architectes et humanistes. Son centre historique, remarquablement préservé, est dominé par le majestueux Palazzo Ducale, véritable symbole de cette époque et aujourd'hui classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Entre ruelles escarpées, élégantes façades et panoramas sur les collines environnantes, Urbino offre une plongée fascinante dans l'Italie de la Renaissance.

Visite du Palazzo Ducale.

Véritable chef-d'œuvre de la Renaissance, le Palazzo Ducale fut transformé au 15^e siècle par le duc Federico da Montefeltro en une résidence raffinée, mais aussi en un important foyer artistique et intellectuel. Sa célèbre Galleria Nazionale delle Marche conserve une remarquable collection de peintures de la Renaissance, avec notamment des œuvres de Piero della Francesca et de Raphaël. La visite permet également d'admirer les élégantes cours intérieures, les appartements ducaux et le célèbre studiolo de Federico, délicatement décoré de marqueteries.

Continuation avec le **Duomo**.

Édifiée à la fin du 15^e siècle à la demande du duc Federico da Montefeltro, la cathédrale Santa Maria Assunta fut plusieurs fois remaniée, notamment après les tremblements de terre. Son intérieur néoclassique, reconstruit à la fin du 18^e siècle par Giuseppe Valadier, abrite plusieurs œuvres remarquables, dont des peintures de Federico Barocci. Elle offre ainsi un intéressant contraste avec le raffinement Renaissance du Palazzo Ducale voisin.

Enfin, visite de l'**Oratorio San Giovanni Battista**.

Au cœur du centre historique d'Urbino, l'Oratorio San Giovanni Battista est un remarquable témoignage de l'art gothique tardif. Il doit sa renommée à son exceptionnel décor de fresques réalisé par les frères Lorenzo et Jacopo Salimbeni, illustrant avec finesse et richesse narrative des épisodes de la vie de saint Jean-Baptiste et de la Passion du Christ. La vivacité des personnages, le mouvement des scènes et la profusion des détails font de cet oratoire un véritable joyau artistique, offrant un précieux aperçu de la peinture des Marches avant l'épanouissement de la Renaissance.

Déjeuner libre en cours de visite.

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuitée.





LUNDI 14 JUIN

GUBBIO – SPOLETO – ROME ✈ BRUXELLES (+/- 260 KM)

Déjeuner à l'hôtel et check-out.

Départ en bus vers la ville de **Spoletto**.

Sur les pentes de la chaîne des Apennins, se dresse Spolète, sur laquelle veille la « Rocca », une imposante forteresse médiévale. La ville fut fortement marquée par la présence des Romains et des Lombards qui en firent la riche et puissante capitale d'un de leurs duchés comme en témoignent des nombreux édifices telle la cathédrale romane du 13e siècle.

De nos jours, la ville est à nouveau sur le devant de la scène grâce au Festival dei due Mondi (Festival des deux mondes) qui rend hommage pendant 17 jours à l'Opéra, la danse, la musique et l'Art.

Visite guidée de la ville, incluant le Duomo et le théâtre (extérieur).

Erigée sur l'emplacement d'une cathédrale primitive détruite en 1155, le Duomo se dévoile après une volée de marches menant vers sa superbe façade romane. Précédée d'un portique Renaissance à cinq arches, elle est ornée d'une rosace et d'une somptueuse mosaïque du 13e siècle. représentant la Vierge et Saint-Jean. L'abside est couverte de fresques illustrant le Couronnement de la Vierge, l'Annonciation, l'Adoration et la Dormition, ultime chef-d'œuvre de Filippo Lippi.

Déjeuner libre.

Ensuite, départ en bus vers l'aéroport de Rome-Fiumicino.

Envol direct vers Bruxelles avec la compagnie aérienne Brussels Airline. Dîner libre dans l'avion.

Arrivée à Bruxelles Zaventem en soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

DAL MORO GALLERY HOTEL 4* - SANTA MARIA DEGLI ANGELI

NOMBRE DE NUIITEES : 4

Le Dal Moro Gallery Hotel allie élégance contemporaine et confort dans un cadre agréable, idéal pour un séjour consacré à la découverte de l'Ombrie. Ses espaces modernes et soignés et sa situation stratégique en font une adresse parfaite pour rayonner à travers la région et retrouver chaque soir un environnement paisible.



PARK HOTEL AI CAPPUCCINI 4* - GUBBIO

NOMBRE DE NUIITEES : 2

Le Park Hotel Ai Cappuccini allie le charme d'un ancien monastère du 17e siècle au confort d'un élégant hôtel 4 étoiles. Entouré de jardins et d'espaces verdoyants, il offre un cadre paisible et raffiné, idéal pour se détendre après une journée de découverte de la région.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession de leur carte d'identité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Les centres historiques italiens, souvent piétonniers et soumis à des restrictions de circulation pour les autocars, se découvrent principalement à pied. Les visites demandent donc une bonne aisance de mobilité, afin de profiter pleinement des richesses de la région..

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/10	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.495 €
☐ A PARTIR DU 16/10	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.650 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	650 €	

CE PRIX COMPREND

- ✍ Les vols internationaux avec la compagnie aérienne Brussels Airlines en classe économique
- ✍ Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 77,26 €)
- ✍ Les transferts en véhicules climatisés
- ✍ Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
- ✍ Les repas mentionnés au programme
- ✍ Le forfait boissons inclus lors des repas du soir
- ✍ Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- ✍ Les services d'une excellente guide locale parlant français
- ✍ L'accompagnement de votre guide-conférencière Karin Debbaut durant tout le séjour
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✍ Les boissons hors forfait, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances
- ✍ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✍ Les déjeuners, sauf le 11 juin
- ✍ Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 15/09/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: L'OMBRIE, JOYAUX DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE LA LIBRE ESCAPADE - DU 7 AU 14 JUIN 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/10 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.495 €

☐ A PARTIR DU 16/10 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.650 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 650 €

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : L'OMBRIE, JOYAUX DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE LA LIBRE ESCAPADE - DU 7 AU 14 JUIN 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ☐ **ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier
- *UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **7 mai 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Ombrie VLL - D.4106

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.